

## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020 PROCES VERBAL

L'An deux mille vingt, le 6 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2020.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE , Corine ARSAC, Bastien FARGEOT, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Alain SIVAN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY.

POUVOIR : Jérémy FERNANDEZ à Lilian CHAMBONNET, Ali CHAABI à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

### œ Ouverture de séance œ

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 mai 2020 à l'unanimité.

Monsieur Jean-Louis SAINT-CLAIR est désigné secrétaire de séance.

#### **1.1 à 1.4 - Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion - Budget principal / Budget Les Chênes / Budget Opérations Economiques / Budget eau (Rapporteur : S. BROT)**

---

Madame le Maire rappelle que de manière exceptionnelle le budget primitif 2020 a été voté le 17 décembre dernier : « Nous étions loin d'imaginer que cette stratégie, pensée pour nous laisser tranquille pendant la campagne électorale, nous permettrait de continuer à fonctionner sereinement pour gérer les affaires courantes après le 15 mars sans être obligés de réunir le conseil municipal dans des conditions sanitaires difficiles.

Pour le budget général, ce budget supplémentaire tient aussi compte à minima des incidences de la COVID 19 sur l'année 2020 autant des baisses de recettes que des réductions de dépenses. Ce qui est certain, c'est qu'il faudra avoir dans nos esprits que les incidences de cette crise sanitaire vont très probablement avoir des répercussions sur les années 2021, voire 2022, notamment à cause de la crise économique qui va suivre cette crise sanitaire dont nous ne connaissons pas encore l'étendue. En effet Il est encore trop tôt pour faire un bilan complet à notre niveau local.

Les services et notamment le service comptabilité tiennent un décompte précis de tout ce qui nous a impacté et nous impactera.

La gestion de cette crise :

- C'est des achats de matériels supplémentaires : des masques, des gants, du gel, du désinfectant, tout ce qui nous a permis de dire que nous avons assuré la sécurité de nos agents, des publics accueillis à la mairie, dans nos écoles.
- C'est aussi des exonérations de charges dans ce qu'il nous était possible de faire,
- C'est le maintien de toutes les subventions,
- C'est la gratification de nos agents exposés pendant la période la plus difficile pendant le confinement,
- Mais c'est aussi des animations annulées, des rencontres annulées ou reportées.

C'est cette multitude d'actions que nous avons gérées avec l'ensemble des services que je remercie une nouvelle fois sincèrement pour leur implication qui va se retrouver dans le budget supplémentaire que nous vous proposons aujourd'hui. »

Dans son intervention, Pierre TRAPIER rappelle que l'épisode COVID va peser sur les couches populaires, avec son lot de plans sociaux et de licenciement et qu'il faudra répondre aux besoins qui s'expriment au local. Il dénonce la décision du parlement de transférer les dépenses liées au COVID, au budget de la Sécurité Sociale.

Enfin, il précise que le groupe Portes Citoyenne votera contre les différents comptes administratifs, résultats de choix budgétaires non partagés, pointant des dépenses surestimées pour des recettes sous-estimées.

Madame GIRARD précise que la Commune ne dispose pas de boule de cristal lors de l'élaboration du budget, et qu'il est courant d'avoir une présentation sous cette configuration, sachant que le budget est une autorisation de crédit, qu'il n'est pas nécessaire de tout dépenser.

Madame BAYOUD-TORRES reviendra sur une non-réalisation de 50 000 € sur la subvention au CCAS en période de crise.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une subvention d'équilibre qui résulte de l'activité du CCAS.

Le Conseil Municipal :

- approuve les comptes administratifs de l'exercice 2019,
- déclare que les comptes de gestions dressés, pour l'exercice 2019 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Approbation par 25 voix pour et 7 voix contre.**

**Conseiller empêché : Geneviève GIRARD**

## **2- Cloture budget annexe eau et reprise des résultats de ce budget au budget principal. (Rapporteur : S. BROT)**

---

Le budget annexe eau doit être clôturé au 31 décembre 2019 et les résultats repris dans la comptabilité principale de la commune. Ces résultats seront dans chaque section respective.

Le Conseil Municipal décide :

- de transférer les résultats du compte administratif 2019 constatés ci-dessus au budget principal de la commune comme suit :
  - Résultat d'exploitation reporté (ROO2) **23 649.44 €**
  - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (DOO1) : **36 341.32 €**
- de procéder à la clôture du budget annexe de l'eau et d'inscrire au budget principal 2020 de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert des résultats susvisés.

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

## **3.1- Budget Principal - Affectation du résultat - Reprise des résultats 2019 Budget principal et eau (Rapporteur : S. BROT)**

---

La particularité du budget supplémentaire 2020 porte sur la reprise des résultats du budget de l'Eau par la Ville, du fait de la dissolution de ce budget suite au transfert de cette compétence au 01 janvier 2020 à la Communauté de Valence Romans Agglomération ;

## EN FONCTIONNEMENT :

Reprise des résultats dégagés à la clôture Budget Ville	4 206 213,70 €
Reprise des résultats dégagés à la clôture Budget Eau	23 649,44 €
Reprise des résultats dégagés à la clôture - Total	<b>4 229 863,14 €</b>

## EN INVESTISSEMENT :

Reprise des résultats dégagés à la clôture Budget Ville	-991 859,86 €
Reprise des résultats dégagés à la clôture Budget Eau	-36 341,32 €
Reprise des résultats dégagés à la clôture - Total	-1 028 201,18 €

Excédent global de clôture	<b>3 201 661,96 €</b>
Restes à réaliser (RAR) en investissement	-184 824,73 €
Excédent global de clôture (RAR compris)	<b>3 016 837,23 €</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2020 BUDGET COMMUNAL ET BUDGET EAU :

Résultat de fonctionnement 2019 – Budgets Ville + Eau :	4 229 863,14 €
Résultat d'investissement déficitaire 2019 – Budgets Ville + Eau	-1 213 025,91 €
Affectation sur l'exercice 2020 au compte 1068	1 213 025,91 €
Solde inscrit au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) :	3 016 837,23 €

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

### 3.2- Affectation résultat - Budget Les Chênes (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal décide l'inscription au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, de la somme de **510 385.47 euros**.

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

### 3.3- Affectation résultat - Budget Opérations Economiques (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal décide l'inscription au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » - Recettes, de la somme de **39 710.71 €**.

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

### 4- Budget primitif 2020 "Les chênes" (Rapporteur : S. BROT)

Le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2020 du Budget Les Chênes comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** :
- *Dépenses d'investissement* :
- **Recettes de fonctionnement** : 510 385.47 €
- *Recettes d'investissement* : 172 827.54 €

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

### 5- Budget supplémentaire 2020 - Commune (Rapporteur : S. BROT)

Il est proposé de voter le budget supplémentaire 2020 de la Commune comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** : 2 824 794.23 €
- *Dépenses d'investissement* : 1 732 730.91 €

- **Recettes de fonctionnement** : 2 824 794.23 €
- *Recettes d'investissement* : 1 732 730.91 €

Pierre TRAPIER s'interroge sur les hausses de crédits budgétaires relatives aux charges de personnel (embauche ?), aux dépenses imprévues et pour la subvention au CCAS alors que les aides financières sont en hausse, regrettant à cette occasion que l'épicerie sociale se substitue aux autres types d'aides.

Madame le Maire répond point par point, concernant les charges de personnel, cela correspond à la révision du régime indemnitaire, aux avancements de grades et à la prime COVID. Pour les dépenses imprévues, il s'agit d'une réserve en cette période d'incertitude dont les conséquences sont encore à venir. Enfin, au sujet du CCAS, son fonctionnement est apprécié au niveau de la Commune, Sabine TAULEIGNE confirme qu'une réponse est apportée à chaque demande et que si des besoins nouveaux émergent des réponses seront mises en œuvre.

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

### **6- Budget supplémentaire 2020 - Opérations économiques (Rapporteur : S. BROT)**

---

Le Conseil Municipal décide de voter le budget supplémentaire 2020 du Budget Opérations Economiques comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement** : 33 785.71 €
- *Dépenses d'investissement* : 40 681.51 €
- **Recettes de fonctionnement** : 33 785.71 €
- *Recettes d'investissement* : 40 681.51 €

**Approbation par 26 voix pour et 7 voix contre.**

### **7- Convention communauté d'agglomération aménagement RN7 / Avenue du Port (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Madame le Maire rappelle que le carrefour entre la RN7 et l'avenue du Port pose des problèmes de sécurité comme l'atteste son bilan accidentologique (9 accidents corporels entre 2014 et 2019 dont 2 tués au cours des années 2018 et 2019).

La Commune de Portes-lès-Valence a confié une étude de trafic comportant des comptages en vue d'un aménagement du carrefour au cabinet ASCODE pour un montant total de 13 410 € TTC.

Considérant l'impact que représente le réaménagement de ce carrefour en terme de desserte de zones d'activités économiques relevant de la compétence de Valence Romans Agglo, il est proposé un cofinancement de ladite étude à parts égales entre les deux parties (soit 6 705 euros chacune).

**Approbation à l'unanimité.**

### **8- Marché hebdomadaire - Droits de place, exonérations (Rapporteur : P. GROUPIERRE)**

---

Il est rappelé que pendant la période de confinement liée à l'urgence sanitaire, le marché hebdomadaire a été suspendu durant deux mois. Le Conseil Municipal décide d'exonérer de droits de place les commerçants abonnés du marché pour une durée équivalente (deux mois).

**Approbation à l'unanimité.**

### **9- Attribution de compensation - Ajustement pacte financier et fiscal (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications du projet de pacte financier et fiscal,

- d'approuver à compter de 2020 la majoration des attributions de compensation au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux perçue par la Communauté d'agglomération selon les principes suivants :
  - 100 % des sommes perçues sur les installations de panneaux photovoltaïques en toiture pour les Communes de moins de 2 000 habitants,
  - 30 % pour toutes autres Communes et installations de nature photovoltaïque.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **10- Subvention de fonctionnement école de musique (Rapporteur :L. CHAMBONNET)**

---

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de fonctionnement annuelle à l'Ecole de Musique Intercommunale pour un montant en 2020 de 28 778 €.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **11- Quotients familiaux 2020/2021 (Rapporteur : C. ARSAC)**

---

Pierre TRAPIER sollicite des informations relatives à l'application des quotients familiaux sur les services à caractères sociaux, elles seront jointes au compte-rendu demande Madame GIRARD.

Il est proposé de modifier la grille des quotients familiaux sur la base de l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit 1,18 %, conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 13/03/2002.

<b>TRANCHES QUOTIENT</b>	<b>QUOTIENT FAMILIAL ANNUEL</b>
<b>A</b>	inférieur ou égal à 5 595 €
<b>B</b>	de 5 596 € à 6 715 €
<b>C</b>	de 6 716 € à 7 775 €
<b>D</b>	de 7 776 € à 9 666 €
<b>E</b>	de 9 667 € à 11 608 €
<b>F</b>	de 11 609 € à 13 929 €
<b>G</b>	de 13 930 € à 16 705 €
<b>H</b>	supérieur à 16 705 €

**Approbation à l'unanimité.**

#### **12- Renouvellement convention utilisation plateau sportif avec le Collège Jean Macé (Rapporteur : S. HOUSET)**

---

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition des associations, à titre gracieux pour l'année scolaire 2020/2021, du plateau sportif du Collège.

**Approbation à l'unanimité.**

#### **13- Désignation des représentants du conseil au C.L.S.P.D. (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le Conseil Municipal décide d'augmenter au nombre de 8 les représentants du conseil municipal au CLSPD avec la composition suivante :

Corine ARSAC, Stéphanie HOUSET, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY.

**Approbation à l'unanimité.**

**14- Coup de pouce étudiant modification nombre de membres (Rapporteur : G. GIRARD)**

---

Le Conseil Municipal décide de fixer à 7 le nombre de membres de la commission.

**Approbation à l'unanimité.**

**15- Acquisition Foncière - Parcelle AD71p – Angle av. Salvador Allende / Impasse des aurores – RD7 (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Il est proposé que la commune se rende acquéreur d'une partie de la parcelle AD71 auprès du conseil départemental, portion située devant le nouveau pôle social. Ce tènement est destiné à améliorer la voirie vers l'Impasse des Aurores. L'estimation des services fiscaux est de 2500 €.

**Approbation à l'unanimité.**

**16- Acquisition Foncière - Parcelle AV1 – av. Charles de Gaulle – RD7 (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Il vous est proposé que la commune se rende acquéreur d'un terrain nu de 1548 m2 auprès du conseil départemental. Ce tènement est destiné à améliorer le traitement paysager de l'entrée de ville côté Sud, situé dans le prolongement visuel de l'Espace Cristal

Le conseil départemental propose de le céder à l'euro symbolique non recouvert.

**Approbation à l'unanimité.**

**17- Dénomination Résidence Saint Louis (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Il est proposé que la voie desservant l'ancien lotissement St Louis qui débouche sur l'avenue de la Résistance soit dénommée « **résidence Saint Louis** », afin de permettre l'attribution d'une numérotation et dénomination de rue aux divers résidents.

**Approbation à l'unanimité.**

**18- Dossier de demande d'enregistrement au titre des ICPE projet d'exploitation d'une plateforme logistique sur Portes-lès-Valence (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Monsieur le Préfet de la Drôme sollicite l'avis du conseil municipal pour le projet visé en objet situé sur la commune de PORTES LES VALENCE, et porté par la SCI B.AIRES.

Le projet concerne la création de 4 cellules logistiques (Existantes : cellule 1 de 2816 m2, cellule 2 de 2566 m2 et cellule POMONA - Créées : cellule 3 de 2988 m2, cellule 4 de 2988 m2) sur un terrain de 32803 m2.

Le présent dossier appelle de la part de la commune les observations suivantes :

- Contrairement à ce qui est indiqué § 4.5 relatif à la loi sur l'eau (pages 34 et 35/130), le projet d'extension (partie bâtie) est hors périmètre de la ZAC de CHAFFIT, et relève du règlement de la zone UI du PLU approuvé le 06/02/2017 et modifié le 18/11/2019. Le pétitionnaire doit donc s'assurer du respect des dispositions relatives à la loi sur l'eau.

- Le règlement de la zone UI joint au dossier est celui de l'approbation du PLU du 06/02/2017, et ne tient pas compte de la modification du règlement du PLU intervenue le 18/11/2019.

- il conviendra que la SCI B.AIRES impose (via dispositif juridique restant à sa convenance) aux locataires des cellules 1, 2 et 3 un stockage de palettes type 1510 et ne relevant pas du type 2662, et ce afin de respecter les dispositions de l'arrêté du 11 avril 2017 et contenir ainsi toute propagation d'incendie.

**Approbation à l'unanimité.**

**19- Cession parcelle AN2p – Allée Auguste Delaune à M. CHAZOTTE Claude (Rapporteur : A. KOSZULINSKI)**

---

Il est proposé de céder une partie de la parcelle AN.2 (environ 70 m2) situé le long de l'allée Auguste Delaune au riverain au tarif de 100 €/m2. Les frais de bornage et de notaire seront à charge de l'acquéreur.

**Approbation à l'unanimité.**

**20- SDED - Aménagement des réseaux esthétiques électriques rue Paul Langevin : approbation projet (Rapporteur : L. PEMEANT)**

---

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification esthétique - Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue Paul Langevin à partir du poste 114 rue Jean Jaurès

<u>Dépense prévisionnelle HT :</u>	47 131,14 €
Dont frais de gestion HT de 2 244,34 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements hors taxe mobilisés par le SDED	30 635,24 €
Participation communale	<b>16 495,90 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le projet et le plan de financement.

**Approbation à l'unanimité.**

**21- SDED - Dissimulation des réseaux téléphoniques rue Paul Langevin : estimation des travaux et approbation projet (Rapporteur : L. PEMEANT)**

---

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Dissimulation des réseaux téléphoniques Rue Paul Langevin

<u>Dépense prévisionnelle HT de Génie Civil :</u>	6 531,14 €
Dont frais de gestion de : 311,04 € HT	
Plan de financement prévisionnel	
Financements mobilisés par le SDED	1306,23 €
<b>Participation communale basée sur le HT</b>	<b>5 224,91 €</b>

<b>Total HT des travaux de câblage</b>	<b>2 733,77 €</b>
Plan de financement prévisionnel	1 339,55 €
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales : (49% x 2733,77 = 1 339,55 €)	
Financements mobilisés par le SDED	267,91 €
<b>Participation communale</b>	<b>1 071,64 €</b>
<b>Montant total de la participation communale :</b>	<b>6 296,55 €</b>

Le Conseil Municipal approuve le projet et le plan de financement.

**Approbation à l'unanimité.**

## **22- Prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'Etat d'urgence (Rapporteur : S. BROT)**

---

Madame Le Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime, d'un montant de 26 euros par jour ouvré de présence, sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail ou soumis à des sujétions exceptionnelles en présentiel dans le cadre de l'exercice de missions nécessaires à la continuité du service public pendant la période de confinement du 18 mars 2020 au 10 mai 2020.

Madame BAYOUD-TORRES explique que le groupe Portes Citoyenne s'abstiendra, considérant que la prime ne vaut que pour certains (majoritairement les cadres et la PM), qu'elle s'assimile à une prime au mérite alors que les agents ont seulement assurés la continuité du service public prévue par les textes et enfin que le montant des rémunérations était normal et que la prime crée une injustice, injustice renforcée par le prélèvement de 6 jours de RTT pour tous, alors qu'il n'y avait pas obligation d'appliquer l'ordonnance ouvrant cette possibilité.

Suzanne BROT rappelle que ces dispositions ont été discutées en comité technique et qu'il n'est pas anormal d'une part de demander un effort de solidarité aux agents qui ont vu leurs traitements et primes maintenus, y compris pour les contractuels, et d'autre part, de récompenser les agents ayant assurés la continuité du service sachant que 87 agents sont concernés.

**Approbation par 26 voix pour et 7 abstentions.**

## **23- Modification du tableau du personnel (Rapporteur : S. BROT)**

---

Madame le Maire propose la modification du tableau du personnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 comme suit :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour un agent ayant réussi l'examen professionnel.

**Approbation à l'unanimité.**

## **24- Convention inspection - mise à disposition d'un ACFI par le CDG 26 (Rapporteur : S. BROT)**

---

Il vous est proposé de renouveler la convention avec le centre de gestion de la Drôme concernant la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

**Approbation à l'unanimité.**

## 25- Indemnités pour élections (Rapporteur : S. BROT)

Madame le Maire propose de verser une indemnité selon le taux en vigueur aux agents communaux ayant travaillé dans le cadre des élections municipales le 15 mars 2020 et fixe le crédit global à 1 091,70 €.

**Approbation à l'unanimité.**

### Récapitulatif des décisions prises par le Maire

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

#### Exercice du droit de préemption :

N° décision	Adresse du bien	Références cadastrales	Décision
23	84 rue Jean Jaurès	AN0304	Non Préemption
24	109 rue Jean Jaurès	AN0179	Non Préemption
25	142 rue Jean Jaurès	AO0336	Non Préemption
27	13 rue Marcel Cachin	AZ0064 , AZ0065	Non Préemption
29	16 rue Fernand Léger	AY0111	Non Préemption
30	14 rue Jean Zay	AL0267	Non Préemption
31	27 rue Gabriel Péri	AO0429	Non Préemption
32	31 rue Marx Dormoy	AK0109 , AK0110	Non Préemption
34	9 allée Jean Racine	AL0185	Non Préemption
35	6 rue Gabriel Péri	AN0186	Non Préemption
36	Allée du Pré du Soleil	AK0126	Non Préemption
37	21 rue Charles Doucet	AZ051	Non Préemption
39	6 rue du Margier	AI6	Non Préemption
40	40B rue Jean Macé	AO170	Non Préemption
41	4 Rue Jean Jaurès	AL 20 AL 22	Non Préemption
42	102 rue J Jaurès	AN279	Non Préemption
44	6 allée Roger Couderc	AL 102	Non Préemption
46	705 av. P Brossolette	ZH47	Non Préemption
47	3 impasse de la Résistance	AM159	Non Préemption
48	22 rue Jules Guesde	BA43	Non Préemption
49	Impasse du Hameau de la Motte	AA10	Non Préemption
51	34 allée de l'Orée du Bois	AS205 AS208 AS207 AS187 AS197 AS212 AS213 AS216	Non Préemption
53	17 rue Paul Verlaine	AM0078	Non Préemption
54	782 et 764 av. Président Salvador Allende	AD124 AD125 AD126 AD087 AD120 AD122	Non Préemption
55	4 allée les Eygalades	AT175 AT188 AT191	Non Préemption
56	allée Auguste Delaune et rue Emile Zola	AN001	Non Préemption
62	rue Benjamin Moloïse	AD100 AD097	Non Préemption
66	ZI des Auréats	AE042 AE043	Non Préemption

#### Règlement de sinistres :

**N°43** : Encaissement chèque 388,40 euros de GROUPAMA en règlement du sinistre du 28 décembre 2020 concernant la dégradation d'un panneau de rue par un véhicule identifié.

**N°45** : Encaissement chèque 270,00 euros de MAIF en règlement du sinistre du 5 décembre 2020 concernant la dégradation d'un plot et poteau par un véhicule identifié.

**N°57** : Encaissement chèque de 1 424,85 euros pour clôture dossier de sinistre du 14 octobre 2019 relatif aux dommages sur barrières de ville rue Emile ZOLA.

**N°63** : Avenant assurance flotte automobile, évolutions du parc automobile.

#### **Marchés publics / contrat :**

**N°50** : Signature d'une convention avec Air Liquide pour la mise à disposition d'une bouteille d'acétylène pour un montant de 366 euros TTC pour une durée de 5 ans

**N° 52** : Signature, avec ADS protection, d'un avenant n° 2 au marché de travaux d'installation de système d'alarme anti-intrusion dans les bâtiments communaux, précision sur bordereau de prix.

**N°58** : Avenants n°1 au marché "construction au stade Coullaud d'une tribune d'honneur et d'un complexe de rugby" pour les lots suivants :

#### **Louage de choses :**

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT en € HT	AVENANT N° 1 en € HT	NOUVEAU MONTANT en € HT	Taux en %
2	GROS ŒUVRE - MACONNERIE	Ferreira	624 911,11	3 471,30	628 382,41	0,56
3	CHARPENTE METAL – COUVERTURE - BARDAGE – SERRURERIE	Bonhomme bâtiments	350 000,00	-10 058,64	339 941,36	-2,87
5	MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	Delorme Battandier	37 788,66	350,00	38 138,66	0,93
9	ELECTRICITE Courant fort et faible	Roland GARD	98 000,00	780,00	98 780,00	0,80

**N°38** : Signature renouvellement Bail location d'un logement T3, 10 rue Voltaire pour une durée de 2 mois.

**N°72** : Bail location SYTRAD, 2 rue Francis Jourdan, 36 000 € annuel, exonération de loyer au titre des travaux d'installation de 3 mois + 1 mois suite à crise sanitaire.

#### **Question du groupe Portes Citoyennes**

---

Dans le Portes-Infos d'avril 2020, il est écrit que les services administratifs du SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Drôme-Ardèche) déménagent en juin dans les locaux de l'ancien centre médicosocial Eugénie Cotton, rue Francis Jourdain.

Ce transfert n'a fait l'objet d'aucun débat ni de décisions au sein du Conseil municipal.

Ce bâtiment d'une superficie importante, au cœur du centre-ville, propriété de la commune, initialement dédié aux activités médicosociales et associatives, aurait dû avoir une autre destination pour répondre aux besoins exprimés par la population portoïse.

En effet, l'offre de soins sur la commune impactée par la désertification médicale qui s'accroît reste une problématique non traitée et qui pourtant revêt un caractère d'urgence. L'installation d'un Centre de santé de proximité dans ces locaux eut été une réponse pertinente aux inquiétudes justifiées de nombreux Portoïses à la recherche d'un médecin traitant. Or, vous avez fait le choix, sans anticipation, sans concertation aucune, d'affréter ce bâtiment aux services administratifs du SYTRAD.

Madame le Maire répond que le Centre Médico-Social existe toujours puisque le Département a regroupé l'ensemble des services médico-sociaux dans un bâtiment neuf à l'entrée nord de la commune, au motif notamment que le centre social ne correspond plus à la réglementation des ERP. En outre, si une majorité de Portoïses avait été sensible au projet de centre de santé de la liste Portes Citoyenne, le résultat des élections municipales eut été différent. Le projet de la majorité municipale de création d'une maison médicale, sur un autre site, reste d'actualité, sachant que dans ce dossier, qu'il soit public ou privé, ce qui pose problème, c'est la pénurie de praticiens.